**Permis de séjour temporaire - autres circonstances - mineur non accompagné qui est né en Pologne**

Les permis de séjour temporaire sont accordés à un étranger qui est né sur le territoire de la République de Pologne enfant mineur d'un résidant étranger sur le territoire sans soins

**Documents typiques prouvant les circonstances spécifiées dans la demande :**

Remarque : Joindre les documents suivants à la demande lors de sa déposition peut limiter le nombre de correspondances administratives et réduire le temps de règlement.

1. acte de naissance de l'enfant
2. Le document établissant la tutelle.

Remarque : En cas de besoin d'explication ou de clarification des preuves possédées par les autorités pendant la procédure, l'étranger peut être appelé à fournir d'autres documents ou à témoigner pour confirmer des circonstances visées dans la demande.